PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 17 décembre 2012 à 20 h 00.

PRÉSENTS: Marc Dubeau, maire

Bruno Guilbault, conseiller. Mario Godbout, conseiller

Marie-Claude Bourbeau, conseillère Lawrence Cassista, conseiller Lucie Racine, conseillère

ABSENT: Jean-François Labranche, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC: UN

RÉS.NO.2012-12-261

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

« QU'il soit procédé à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du 17 décembre 2012 avec l'ordre du jour tel qu'il a été publié le 4 décembre dernier et comme requis par l'article 956 du Code municipal».

RÉS.NO.2012-12-262

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

« QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 17 décembre 2012, séance portant uniquement sur l'adoption des prévisions budgétaires 2013, soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-12-263

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013 – 2014 – 2015

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter également le budget de la corporation pour le prochain exercice financier en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2013, ainsi que le programme triennal d'immobilisation, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013, et qu'elles soient et sont adoptées telles que présentées;

QUE les activités financières présentent des revenus de l'ordre de $\,1\,738\,459\,$ \$ et des dépenses équivalentes comme suit :

REVENUS

Description	Montants (\$)	(%)
Taxes foncières et tarification	1 198 793\$	68.9
Paiement tenant lieu de taxes :		
 École 	10 17 4 \$	0.6
 Réserve de la Faune 	83 936\$	4.8
Autres services rendus :		
 Location centre, etc. 	22 200\$	1.3
 Autres revenus de source locale 	251 380\$	14.5
Autres revenus :		
 Transfert inconditionnel 	92 600\$	5.3
 Transfert conditionnel 	79 376\$	4.6
Total des revenus	1 738 459\$	100.0

<u>DÉPENSES</u>

Description	Montants (\$)	(%)
Administration générale :		
Conseil municipal	72 180\$	
Gestion financière	212 321\$	
Greffe	9 200\$	
 Évaluation 	17 947\$	
Autres	<u>151 865\$</u>	
Sous-total	463 513\$	26.7
Sécurité publique :		
Police	110 197\$	
Incendie	67 949\$	
Sécurité civile	2 700\$	
 SPCA-Charlevoix 	<u>2 658</u> \$	
Sous-total	183 504\$	10.5
Transport routier :		
Voirie municipale	164 720\$	
 Déneigement des rues 	182 688\$	
 Éclairage des rues 	17 200\$	
Circulation	3 000\$	
Transport collectif	<u>7 974\$</u>	
Sous-total	375 582\$	21.6
Hygiène du milieu :	67.045	
Eau et distribution	67 845\$	
Réseau d'égout	81 993\$	
Matières résiduelles	120 801\$	
Sous-total	270 639\$	15.6
Santé et bien-être (OMH)	3 000 \$	0.2
Aménagement et urbanisme	84 760\$	4.9
Loisirs et culture :		
Aréna et patinoire	36 193\$	
Piscine	18 025\$	
Parc et terrain de jeux	51 460\$	
• Autres	22 299\$	- 4
Sous-total	127 977\$	7.4
Frais de financement :		
Intérêts sur la dette	64 119\$	
Remboursement du capital	<u>213 642</u> \$	
Sous-total	277 761\$	15.9
Dépenses en immobilisation	32 500\$	1.9
Moins Affectations	-80 777\$	-4.7
Total des dépenses	1 738 459\$	100.0

QUE le présent budget soit transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire sur le formulaire prescrit à cet effet;

QUE soit adopté le programme triennal d'immobilisation suivant :

Interventions	2013	2014	2015	Total
Eau potable	1 500 000\$	0\$	0\$	1 500 000\$
Réfection	0\$	420 000\$	473 000\$	893 000\$
Total	1 500 000\$	420 000\$	473 000\$	2 393 000\$

QUE ces travaux d'infrastructures seront payés avec la subvention du MAMROT provenant du programme TECQ 2010-2014, soit pour un montant de 598 000\$;

QUE la contribution de base de la Municipalité pour ce programme est de 28\$ par habitant pour les 4 années du programme, cette somme représente un seuil de 37 212\$;

QU'une autre partie de ces travaux d'infrastructures seront payés avec la subvention du MAMROT provenant du programme PIQM 2010-2014, soit pour un montant de 449 650\$;

QUE le solde sera financé par règlements d'emprunts qui devront être soumis à l'approbation des électeurs et du ministre en temps opportun ».

RÉS.NO.2012-12-264

ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2013 AINSI QUE DU TAUX SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES

ATTENDU QUE la Municipalité, suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2013, soit procéder à l'imposition des différentes taxes foncières;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

« QU'une taxe foncière générale au montant de 0.6437 \$ du 100\$ d'évaluation doit et est imposée, et elle sera prélevée pour l'année fiscale 2013 sur tout immeuble imposable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, sauf pour la catégorie d'immeubles non résidentiels, la taxe sera au montant de 1.6437\$ du 100\$ d'évaluation ainsi que de 0.6437\$ du 100\$ d'évaluation sur les exploitations agricoles enregistrées ».

RÉS.NO.2012-12-265

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 358-2012 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES (AUTRES QUE LA TAXE FONCIÈRE) AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'AQUEDUC, L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter par règlement le taux des taxes et de la tarification en vertu des articles 988 et suivants du Code municipal;

ATTENDU Qu'un avis de motion a régulièrement été donné le 3 décembre dernier;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

« QU'un règlement portant le #358-2012 déterminant les taux de taxes, autres que la taxe foncière, ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, l'enlèvement et la disposition des ordures, la taxe « verte » ainsi que l'assainissement des eaux usées soit et est adopté tel que lu;

Que le règlement # 358-2012 fait partie de la présente résolution comme si au long reproduit. »

RÉS.NO.2012-12-266

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES ET COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de fixer le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et de tarification, ainsi que sur les autres créances de la Municipalité pour l'année 2013;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim adopte un taux d'intérêt annuel de 15% et, qu'il soit chargé sur tous les arriérés de taxes de même que sur tous les comptes dus à la Municipalité, et ce, pour l'exercice 2013 ».

RÉS.NO.2012-12-267 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU:

« De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 17 décembre 2012 à 20h18».

Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article N.B. 142 du code municipal. Marc Dubeau, maire Marc Dubeau, maire Roger Carrier, directeur général

et secrétaire-trésorier